



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 janvier 2021

L'an **Deux Mille Vingt et Un, le dix-neuf janvier à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Lionel JOUNEAU, Maire.

PRESENTS : Mr Lionel JOUNEAU, Maire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, Mr Patrice KERVADEC, Mme Joëlle GUIMARD, Mr Patrick LEMESLE, Adjoints, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Gérard MONTOR, Mme Pauline DUCHENE, Mr Jean-Jacques FRADIN, Mr Robert LECHAT, Mme Mélanie LEMASSON, Mme Laurence MORICE, Mr Michel SEGUY, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Municipaux.
ABSENTS: Mme Virginie GUICHARD

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 14 janvier 2021

Joëlle a été élue secrétaire de séance

GESTION DES ASSEMBLEES ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – MISE EN PLACE D'UN CONSEIL DES SAGES

Dans sa volonté d'intégrer la population des séniors et de les faire participer activement à la vie démocratique de la commune, Mr le Maire propose la création d'un Conseil des Sages basé sur les principes de la Charte de Blois. Cette structure indépendante et souple, d'une part, permettrait de valoriser le rôle et la place des retraités et personnes âgées dans la vie municipale et, d'autre part, participerait au développement de la vie démocratique locale en apportant un autre regard sur la commune. Forte de son expérience, de sa sagesse et de sa disponibilité, cette instance serait notamment sollicitée pour avis sur des projets envisagés par la municipalité. Relai de ses concitoyens, elle pourrait être également force de propositions auprès des élus, en faisant remonter ou en diffusant toute information utile concernant la vie locale, en faisant connaître les besoins et les souhaits des habitants, ou avoir un rôle médiateur, avec toujours le souci du bien commun.

Mr le Maire présente le projet de règlement de cette instance qui est ouvert aux résidents de Saint-Perreux, de plus de 55 ans qui souhaitent s'investir pour la commune dans une activité, une mission solidaire qui saura valoriser leurs compétences et leur engagement citoyen.

Mr le Maire propose que Mr Michel SEGUY, conseiller municipal, soit le référent des Sages. Par ailleurs, il propose que l'instance se compose de 15 sages au maximum, et présente les premières candidatures:

- Mr Jean BLOYET, domicilié à La Vérie
- Mme Annick BOIXEL, domiciliée Rue du Clos de Ressac
- Mr Jean-Luc GLORIEUX, domicilié à La Graë
- Mr Jean-René GUICHARD, domicilié Rue d'Allaire

- Mr Claude LEVÉE, domicilié à La Cotardaie
- Mme Marie-Madeleine MABON, domiciliée Rue de la Chesnaie
- Mme Chantal MAHEAS, domiciliée à La Graë
- Mme Claudine MAUGAN, domiciliée Rue du Clos de Ressac
- Mr Joël POUPARD, domicilié Le Bois Hervé
- Mr Michel SEGUY, domicilié à La Vérie
- Mme Marie-Édith SEVESTRE, domiciliée Impasse du Péré

Ainsi, 4 sièges demeurent à pourvoir.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide la création d'un Conseil des Sages,
- Approuve le règlement intérieur inhérent à cette instance ainsi que le référent des Sages
- Suite au vote, valide l'élection des candidats précités

Pour extrait conforme
Le Maire,
Lionel JOUNEAU

